



La Fédération des Investisseurs Individuels et des Clubs (F2iC) salue l'évolution du PEA.

Paris, le mardi 30 avril 2013.

La Fédération des Investisseurs Individuels et des Clubs (F2iC) se félicite de l'annonce faite par le Président de la République François Hollande lors des Assises de l'entrepreneuriat concernant la réforme du PEA.

La revalorisation de son plafond à 150 000€ ainsi que son ouverture aux PME-ETI à hauteur de 75 000€ supplémentaires contribueront au développement du tissu économique français tout en stimulant l'épargne longue. Cette réorientation de l'épargne des Français vers l'investissement productif est un premier pas décisif vers une réconciliation des Français et de leurs entreprises PME et ETI et une reconnaissance de la nécessité de l'investissement en actions. Cette idée de PEA PME initiée par l'Institut Pro-actions et PME Finance est aussi un excellent moyen pour développer l'investissement de proximité des Français dans le tissu local des entreprises de leur région.

Toutefois, la Fédération tient à souligner que pour que cette relance de l'investissement soit efficace, les mesures prises dans le cadre du PEA doivent être claires, transparentes et simples à appliquer. Les investisseurs individuels, contributeurs de la relance de l'investissement, ne doivent pas souffrir d'une fiscalité trop complexe et pénalisante.

Contacts :

Pour la FFCI
Véronique Guisquet-Cordoliani
Secrétaire générale adjointe
01 42 60 12 47
vguisquet@f2ic.fr
www.f2ic.fr

La F2iC

Héritière de la Fédération française des clubs d'investissement, créée en décembre 1968, la F2iC est une association loi 1901 qui a pour mission de promouvoir l'épargne financière utile en contribuant au développement des compétences financières des épargnants, des actionnaires individuels et des clubs. Ces derniers rassemblent des particuliers qui mutualisent leur épargne pour investir en Bourse.

La F2iC fédère 12 000 responsables de clubs qui ont un accès direct à plus de 160 000 actionnaires individuels, plus 30 000 actionnaires individuels adhérents. Au quotidien, la F2iC aide les particuliers à créer ou à rejoindre des clubs et leur assure un soutien juridique et fiscal. La Fédération organise des conférences pédagogiques à destination des actionnaires individuels et leur diffuse de l'information financière. La F2iC est un relais entre les actionnaires et les sociétés cotées par le biais des réunions, des brochures et de son site internet. Partenaire de l'École de la Bourse, elle participe à l'effort d'éducation financière des épargnants et joue un rôle consultatif auprès des autorités de place.
